

Séance du Mardi 15 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Date de la convocation
07 mars 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

16 mars 2011

L'an deux mille onze et le mardi quinze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves et MANAS Francis, LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et BALLARIN Daniel (suppléant de DUPIN Bernard), MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Maryse et MENACQ Bernard (suppléant de PUJOL Jean-Pierre), PERCHEDE : DELOSTE Lionel et SALEY Christine (suppléante de MARIN Alain) SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : TARTAS Jacques et BRETTESS Monique (suppléante de WEEVERS Cornélia), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MONGUILHEM : DUPIN Bernard (remplacé par BALLARIN Daniel), NOGARO : PUJOL Jean-Pierre (remplacé par MENACQ Bernard), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par SALEY Christine), SION : DALES Annie, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (remplacée par BRETTESS Monique).

Absents : LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, MORMES : SPOERRY Gérard, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : SPANC : règlement et tarifs

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président indique que depuis le 1^{er} avril 2005, date de l'adoption du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, de nombreuses évolutions réglementaires sont intervenues. En outre les modalités de fonctionnement du service ont évolué avec la pratique. Aussi, afin de prendre en compte l'ensemble de ces changements il propose d'actualiser le règlement du SPANC conformément au projet qui a été adressé aux membres du Conseil Communautaire.

Il propose également la grille tarifaire suivante :

- Conseils et assistance administratifs et techniques permanents pour l'ensemble des usagers : gratuit
- Contrôle des demandes de certificats d'urbanisme pour la mise en place d'assainissement non collectif : gratuit
- Contrôle des demandes de certificats d'urbanisme pour la mise en place d'assainissement non collectif :
 - Contrôle de conception et d'implantation d'une installation : 66,35 € H.T. (avec prise en compte du taux de TVA applicable au service) ;
 - Contrôle de bonne exécution des travaux : 85,31 € H.T. (avec prise en compte du taux de TVA applicable au service) ;
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : 75,83 € H.T. (avec prise en compte du taux de TVA applicable au service) ;
- Contrôle périodique du bon fonctionnement et d'entretien : 61,61 € H.T. (avec prise en compte du taux de TVA applicable au service).

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif et les tarifs de prestations ci-dessus et leur mise en application à compter du 1^{er} avril 2011,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et accomplir toute démarche concourant à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,

Pierre GUICHANNE.